

# FEMME, JE NE CESSE PAS D'ÉCRIRE TON NOM... À PROPOS DE LA FÉMINISATION DES NOMS DE MÉTIERS, TITRES, GRADES ET FONCTIONS

*Jitka Janoušková*

WOMAN, I GO ON WRITING YOUR NAME... ON THE FEMINIZATION OF NAMES OF PROFESSIONS, TITLES, DEGREES AND FUNCTIONS

**Abstract:** This article deals with the controversial topic of the linguistic feminization of French. First, it concentrates on the relationship between a language and a society and subsequently it recapitulates the approaches and political steps taken in France and the Francophone regions of Belgium, Switzerland and Canada. Second, it summarizes the results of diverse studies on the effects of this feminization so that progress in this matter can be evaluated. Part of the article is devoted to a lexical analysis carried out in a French web corpus.

**Keywords:** linguistic feminization; professions; language; society; discrimination.

**Résumé :** Cet article traite du thème controversé de la féminisation linguistique du français. Se concentrant d'abord sur lien entre la langue et la société, il révisé successivement les approches et les démarches politiques en France et dans les régions francophones de la Belgique, la Suisse et le Canada. Deuxièmement, il résume les résultats de diverses études sur les effets de la féminisation afin d'évaluer le progrès dans ce domaine. Une partie est consacrée à l'analyse lexicale réalisée dans un corpus web français.

**Mots-clés :** féminisation linguistique ; professions ; langue ; société ; discrimination.

## 1. Introduction

Loin se trouve le moment où l'Arc de Triomphe sonnait avec « Il y a plus inconnu que le soldat inconnu, sa femme » ou « Un homme sur deux est une femme »<sup>1</sup>, réclamant la moitié oubliée de l'humanité. Le 26 août 1970 lors d'une manifestation, des militantes féministes ont voulu déposer une gerbe symbolique sous l'Arc de Triomphe et l'offrir à la femme inconnue du soldat. Ceci ne leur a pas été permis. C'est à cette époque-là où l'on date la fondation du Mouvement de Libération de la Femme et une tentative vigoureuse de démarrer de zéro une histoire de la femme. Avec un nombre croissant des femmes accédant aux études supérieures et avec le marché du travail qui s'ouvre et qui offre des postes jusque-là réservés aux hommes, ce procès est apparemment bien mis en

---

<sup>1</sup> Chaperon (2004).

marche. Depuis les années soixante-dix, la société française a fait un pas énorme au sujet de l'émancipation de la femme. Cependant, une ségrégation professionnelle persiste.

Selon les enquêtes *Emploi de l'Insee*<sup>2</sup> (Meron et al. 2009 : 195, 199), dans certaines professions qualifiées, à l'époque contemporaine, il y a un plus grand nombre de débutantes (qui ont achevé leurs études depuis moins de cinq ans) que de femmes plus âgées. On peut voir cette tendance surtout dans l'enseignement supérieur, même si les femmes en général y restent minoritaires. Même chose dans les autres professions qualifiées : les femmes représentent 39 % des ingénieurs et cadres techniques parmi les débutants (contre 9 % des plus anciens), 34 % des personnels d'étude et de recherche (contre 13 % des plus anciens). En ce qui concerne les professions du droit, de l'information et de la communication et les médecins, les femmes sont devenues largement majoritaires parmi les débutants. On peut marquer une plus grande diversification dans les emplois de jeunes femmes. Pourtant les métiers mixtes (ceux qui comptent de 40-60 % des femmes) restent plutôt rares et généralement les trajectoires professionnelles des femmes et des hommes diffèrent.

Au cours de l'histoire, les femmes se sont mises à lutter pour prendre la place dans la société qui leur appartient, mais ce n'était qu'en faisant face aux diverses formes de discrimination. La deuxième moitié du siècle précédent, marquée par une intention d'examiner la langue comme un outil de manipulation, a montré qu'il existe une forte liaison entre la façon de représenter la réalité par les procédés de langage et le comportement humain.

Notre article poursuit deux axes. Premièrement, nous voulons revoir l'évolution en matière de la féminisation linguistique de la langue française, révisant les raisons et les actes politiques pris. Deuxièmement, nous voulons examiner les effets de la féminisation systématique, en mettant l'accent sur les études faites récemment et en réalisant une analyse lexicale dans le corpus web français.

## 2. La langue – l'outil discriminatoire ?

Au sein de l'Union Européenne, des démarches ont été faites pour éliminer le sexisme de la langue. En 1990 le Conseil d'Europe a fait élaborer une recommandation<sup>3</sup> destinée aux États membres de l'UE, tenant compte d'une interaction existante entre la langue et les attitudes sociales, étant convaincu que le sexisme langagier actuel entravait la constitution d'une égalité entre les deux sexes.

De quelle interaction parle-t-on ? Brièvement, on vit dans une réalité très complexe, on part d'une nécessité naturelle de classer, de donner ordre à la réalité qu'on rencontre. Donc une nécessité de nommer, d'utiliser la langue, parce que c'est un moyen qui permet refléter la réalité. La langue est sans doute un produit des interactions humaines, voire de la société. La question qui se pose – comment sont ces produits si toute l'histoire humaine s'est toujours déroulée sous la direction du sexe fort, ainsi créant une histoire masculine avec tous les rois, explorateurs, inventeurs et hommes d'affaires ? La langue a bien tout enregistré. Peu nombreuses sont les femmes partant en voyage aventurier ou créant des entreprises, par conséquent il n'y a pas de besoin d'avoir des désignations des réalités non-existantes. Le problème naît quand la société subit un changement si

<sup>2</sup> Institut de la statistique et des études économiques.

<sup>3</sup> *Recommendation No. R (90) 4 of the Committee of Ministers to Member States on the Elimination of Sexism from Language* (Council of Europe : 1990).

énorme et rapide que la langue n'arrive pas à saisir toutes les réalités qui apparaissent. Et dans notre cas, parlant de l'émancipation féminine, il s'agit incontestablement d'un changement massif.

Avec les femmes entrant dans les métiers jusque-là réservés aux hommes, il fallait également refléter leur présence dans la langue. Sûrement, dans le cas du français, on pouvait toujours recourir aux désignations du type *femme écrivain* ou *Madame le Docteur*, les deux n'étant pas satisfaisantes à l'époque contemporaine. Le premier, prouvant l'absence de l'espace sémantique pour les femmes et alors la nécessité d'une « étiquette » signifiant qu'on part hors du masculin, autrement dit hors du normal, accepté, positif.<sup>4</sup> Le deuxième étant vu comme « une agression » parce qu'on nie la singularité de la personne ou « une erreur logique »<sup>5</sup> parce qu'on emploie un générique dans un énoncé spécifique.<sup>6</sup> L'emploi générique du masculin est mis en question également lors qu'on parle du pluriel (« *tous les employés de notre établissement sont invités à la réunion annuelle* » n'explicite pas la présence des femmes).<sup>7</sup> Le manque dans le lexique et l'usage du masculin générique sont la source du phénomène qui a fait l'objet de nombreuses polémiques dans les années soixantes-dix – quatre-vingts et qui est nommé l'invisibilité linguistique des femmes (Houdebine-Gravaud, 2003/4 : 52–53).

Houdebine-Gravaud (2003/4 : 48–54) illustre le lien étroit entre la langue et l'idéologie sociale à l'aide des résultats d'une enquête au cours de laquelle les répondants devaient identifier si l'on parlait à propos des hommes ou des femmes. Dans le cas de « sales individus » les répondants ont opté pour les hommes, tandis que le terme « les personnes suivant un régime » d'après eux désignait les femmes. Un bon exemple des termes génériques introduits dans un contexte social. Lorsqu'on demandait les références pour les noms du type *médecin, juge, professeur* etc., dans la grande majorité on a obtenu les références masculines. Certains stéréotypes semblent être bien ancrés dans la société. Ces stéréotypes sont formés dès le plus jeune âge, avec tous les princes charmants des contes de fées, des filles en difficultés, des jeux de constructions pour les garçons et des cuisinettes et des poupées pour les filles. L'image du métier futur se forme très tôt dans l'enfance. Alors tenant compte de la relation étroite entre les usages et les représentations, ce qui est particulièrement important, c'est « de s'adresser à elles [filles] autrement, d'en parler, de les décrire différemment, afin de leur permettre de nouveaux rêves, de nouvelles identifications. » Houdebine-Gravaud (2003/4 : 54). À l'aide de la féminisation des noms de métiers et la féminisation du discours, mettre les femmes visibles pour que la transformation soit complète.

### 3. La féminisation linguistique

La tentative de féminisation a tout d'abord mené à un pêle-mêle dans le lexique des noms de métiers, titres, grades et fonctions. Houdebine-Gravaud (1994 : 44) publie les résultats

<sup>4</sup> Dale Spender (1980) mentionne les catégories pour l'anglais développées par le linguiste Geoffrey Leech qui distingue le masculin et le féminin au moyen de « masculin plus » et « masculin moins ». Le cas de la femme écrivain « female writer » n'est alors jamais positif. La langue alors manque de l'espace positif pour les femmes.

<sup>5</sup> Cerquiglioni et al. (1999 : 39).

<sup>6</sup> Un bon exemple : « Dans cet hôpital, les fonctions de chirurgien (générique) sont occupées par une chirurgienne (spécifique). » (Cerquiglioni et al., 1999 : 39).

<sup>7</sup> De là parfois les tendances soit à doubler les noms (*les étudiants et les étudiantes*) soit à utiliser les formes typographiquement variées comme *les étudiant(e)s, les étudiant/e/s, les étudiant-e-s* ou bien *les étudiantEs*.

des enquêtes concernant la désignation des femmes exerçant certains métiers ou ayant certaines fonctions. Prenons l'exemple du terme *conducteur*. La forme de *conductrice* est à l'époque préférée par 100 % des sondés (les hommes et les femmes). Néanmoins, 20 % des femmes proposent également les formes *une conducteur* ou *une conducteure*. Même résultat pour *une directeur* et *une rédacteur* malgré l'existence des formes *directrice* et *rédac-trice*. La forme *une médecin* a déjà été entendue par 10 % d'hommes et 30 % des femmes, 45 % des femmes proposent de l'utiliser, les hommes préfèrent la forme *femme-médecin*. Ensuite 60 % votent pour *une professeur*, 25 % pour *une professeure* et 10 % pour *une profes-seuse*. La forme de *doctoresse* est connue par 100 % des sondés. Cependant, 60 % d'entre eux préfèrent les formes *une docteur* ou *une docteure*. Cette oscillation a bien démontré l'incertitude des locuteurs et l'instabilité morphologique, voire une confusion générale dans ce domaine. Ajoutons aussi les cas où c'était les femmes elles-mêmes qui freinaient la progression dans ce domaine. Le masculin vu comme prestigieux, certaines femmes insistaient sur *Madame l'Ambassadeur* (pourquoi se faire appeler *ambassadrice* quand celle-ci désignait l'épouse de l'ambassadeur ?), *conseiller d'État* (en comparaison avec *conseillère conjugale*), *directeur de cabinet* (mais *directrice de l'école*), redoutant de dévaloriser leurs statuts.<sup>8</sup> Il est bien évident qu'on a dû franchir des obstacles dépassant de loin des obstacles du caractère purement linguistique.

Déjà en 1984 le premier ministre Laurent Fabius a fait établir la Commission de terminologie relative au vocabulaire concernant les activités des femmes dans le but de combler les lacunes dans ce domaine. N'oublions pas Madame la Ministre Yvette Roudy, qui « n'a pas changé de sexe en devenant ministre. »<sup>9</sup> Deux ans plus tard Laurent Fabius publie la *Circulaire relative à la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre*, avec une demande d'appliquer ceci dans les textes réglementaires et dans tous les documents officiels provenant des administrations et établissements publics de l'Etat. Néanmoins, il a fallu attendre douze ans, avant que le premier ministre Lionel Jospin, dans le Journal officiel du 6 mars 1998, invite à suivre ce mouvement déclenché par les femmes ministres et pour accélérer ce procès il charge la Commission générale de terminologie et de néologie (CGTN) d'élaborer une étude qui évaluera les besoins dans la question de féminisation linguistique et qui examinera les possibilités et les limites légaux liés. En même temps, l'Institut national de la langue française élaborera un guide qui contiendra des termes utilisés dans les pays francophones et des recommandations des équivalents féminins, dont le but sera d'être répandu autant que possible parmi les locuteurs. La conclusion de la CGTN est claire : avec le décret datant de juillet 1996 le gouvernement a renoncé au droit de décider, à travers des réglementations ministérielles, du choix des termes décrivant des notions neuves, ceci étant délégué aux mains de la CGTN. Par contre, si le corps législatif désire faire des interventions au lexique et imposer l'utilisation de certaines désignations féminines, il peut le faire dans le but de mettre cette affaire en concordance avec les autres principes constitutionnels, notamment avec le principe d'égalité des hommes et des femmes. Les auteurs ont toutefois exprimés leurs avis – quelconque violence faite à la langue ne serait suffisante pour changer les habitudes sociales. À partir de cela, la langue, étant un organisme vif, est le résultat d'une longue évolution, pas un résultat d'un planning rationnel, et reflète des changements sociaux

<sup>8</sup> Selon Lenoble-Pinson (2006 : 639) cette tendance se manifestait principalement chez les femmes qui occupaient un tel poste pour la première fois dans leurs carrières.

<sup>9</sup> Bochnakowa (2007 : 65).

avec sa propre cadence. Quant à la féminisation des noms de métier et profession, la CGTN ne voit aucun obstacle. Au contraire, elle n'admet pas la féminisation des statuts des fonctions publics et insiste sur l'utilisation du masculin générique.

L'année 1999 voit ressortir *Femme, j'écris ton nom... Guide d'aide à la féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions* (Cerquiglini et al. : 1999), préfacé par Lionel Jospin. L'avis est clair : « Le gouvernement doit montrer l'exemple dans la sphère qui est la sienne, celle des services public » et « les querelles sur « le » ou « la » ministre, lorsqu'une femme occupe ces fonctions, appartiendront bientôt au passé ». Ce qui est essentiel dans ce guide, c'est la Liste indicative de substantifs féminins, d'une soixantaine de pages. On peut y trouver des formes féminines attestées, en usage depuis longtemps, des formes jusqu'ici ayant un sens différent (l'épouse ; l'outil usé pour exercer le métier) ou bien des formes toutes neuves, la plupart d'entre elles créées selon le modèle des noms déjà existants.

Pour la Belgique, ce qui paraît essentiel, c'est le *Décret du 21 juin 1993 relatif à la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre*, publié par le Conseil de la communauté française, suivi par un arrêté établissant les règles nécessaires pour la féminisation des noms de métiers etc. La brochure destinée au grand public est apparue une année plus tard sous le titre *Mettre au féminin* (Conseil supérieur de la langue française : 1994, deuxième édition 2005), contenant environ mille cinq cents noms féminins. La féminisation du discours y est brièvement traitée (parmi les recommandations : ne pas abuser l'utilisation du masculin générique, inclure systématiquement les noms féminins du côté des noms masculins dans les annonces etc.).

En Suisse romande, la question de la féminisation linguistique des langues nationales a été abordée en 1991 quand la Chancellerie fédérale a publié le rapport intitulé *La formulation non sexiste des textes législatifs et administratifs*, consacré à la féminisation des textes, non pas du lexique. Les auteurs se sont prononcés pour une solution dite créative – une combinaison des procédés différents, comme l'usage de deux genres ou la neutralisation.<sup>10</sup> En 1993 cette solution a été jugée nécessaire, mais juste pour l'allemand. La féminisation linguistique du français en Suisse a été plutôt traitée au niveau cantonal, avec des approches très variées (cf. Elmiger : 2000, p. 211). Il a fallu attendre l'année 2000 et la sortie du *Guide de formulation non-sexiste des textes administratifs et législatifs de la Confédération*, publié par la Chancellerie fédérale, proposant des solutions envisageables pour la langue française.

Au Québec les premières réactions à la question de la féminisation linguistique apparaissaient déjà dans les années 1979–1984 en forme de trois avis dans la *Gazette officielle*, l'Office de la langue française invitant à l'utilisation des formes féminines où possible. En 1986 le document *Titres et fonctions au féminin : essai d'orientation de l'usage*, puis, en 1991 *Au féminin : guide de féminisation des titres de fonction et des textes* (Biron : 1991), qui porte sur la féminisation lexicale et également celle des textes.

Comme chacune des régions mentionnées a pris ses propres décisions en matière de féminisation linguistique, tenant compte de ses besoins et ses possibilités, l'absence d'une certaine coordination est évidente. Il n'existe un document universel sur la féminisation de la langue française (Pleško, 2012 : 156–157). Dans les régions francophones, le français entre en contact avec d'autres langues nationales, tandis que la France est

<sup>10</sup> E.g. le personnel administratif, le service du feu, l'équipe rédactionnelle au lieu de les employés de bureau, les pompiers, les rédacteurs et rédactrices.

institutionnellement monolingue. C'était là où les démarches en vue de féminisation linguistique ont soulevé une exaspération énorme. Aucune surprise que c'était notamment (mais pas uniquement) dans l'Académie française. La presse française en témoigne bien (cf. Dutourd : 1996, Druon, Carrère d'Encausse, Bianciotti : 1998, Frat : 1998, Druon : 1997, 1999ab, Capelovici : 1999). C'est surtout Maurice Druon qui accuse les législateurs de détruire les lois élémentaires de la langue (1999a). Parmi les reproches : I. La féminisation linguistique systématique crée des formes agrammaticales. II. Le masculin est genre non-marqué en français et peut être utilisé en fonction générique. III. C'est l'Académie française dont la mission est de surveiller les règles de la langue française.

#### 4. Un regard vers le progrès

Mentionnons maintenant quelques études dont le but était d'évaluer l'état des choses. Dister et Moreau (2006) se sont préoccupées des désignations des candidates lors des élections européennes en Belgique et en France en 1989 et 2004, constituant un corpus important de travail avec quelques 5 000 dénominations, tout en restant dans un même type de discours. Selon leurs analyses, un progrès massif dans la féminisation linguistique en général à l'intervalle de ces quinze ans est indéniable. Le changement des pratiques est le plus visible dans l'usage des termes dont certaines ou toutes occurrences dans le corpus à l'origine étaient au masculin. Le féminin étant minoritaire en 1989, il a pris une portion largement majoritaire en 2004 (e.g. en France : une différence marquante entre 1989 et 2004 respectivement pour *conseillère* 42,6 %/81,9 %, *adjointe* 28,6 %/86,2 %, *députée* 0 %/96,8 %). Il est à noter un changement sociologique qui certainement joue un rôle important dans le changement linguistique et ce sont les lois de l'année 2000 sur l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, leurs applications étant assurées par la parité entre les hommes et les femmes dans les listes électorales. Avant, on ne pouvait que difficilement rendre visible quelque chose qui « n'existait pas ». D'autres observations – la problématique de féminisation linguistique semble être liée à l'appartenance politique, les partis de gauche féminisant le plus (à l'exception du PCF<sup>11</sup>), les partis de droite le moins et les centristes gardant leur position intermédiaire. D'un côté « le militantisme féminin, l'image moderne », de l'autre « le conservatisme, le masculin prestigieux » (Dister, Moreau 2006 : 39).

Fujimura (2005) se concentrait sur les pratiques linguistiques dans la presse écrite française entre janvier 1988 et décembre 2001, en travaillant avec quelques 7 000 exemples de noms de métier et de titres dont les référents étaient exclusivement féminins. Ses analyses donnent des résultats intéressants. La féminisation ne se produit pas au même rythme pour tout les noms. Tandis que nous pouvons remarquer un changement rapide après 1998 pour les noms *ministre*, *député* ou *juge* au féminin, ce n'est pas du tout le cas du nom *professeur*, dont la féminisation s'est montrée très lente, et cela malgré le fait que les formes féminines de tous les noms ont été proposé dans le guide *Femme, j'écris ton nom...* (Cerquiglini : 1999). Même pour *auteur*, *écrivain*, *maire* et *médecin*, alors les termes dont les formes féminines (*professeur(e)*, *écrivain(e)* ou même *médecin(e)*) présentaient souvent un noyau des disputes linguistiques, soit pour leur caractère agrammatical (*-eure*), euphonique « vaine » ou homonymique. Comparant les données concernant différents types de *président*, on voit clairement que *président du Parlement européen* et *président du conseil*

<sup>11</sup> Parti communiste français.

régional sont entièrement féminisés après 1998. *Président du tribunal* (de la chambre, de la cour) est cependant le moins évolutif. Il est également étonnant que la féminisation du *directeur de recherche* était remarquablement plus lente que celle du *directeur général*. Fujirama (2005 : 44–45) souligne que *directeur général* appartient plutôt dans le domaine des affaires ou de l'administration, tandis que le terme *directeur de recherche* appartient plutôt dans le domaine universitaire, comme *professeur* et *chercheur* dont la féminisation montre un certain décalage. Il paraît que ce qui conditionne la féminisation des noms, ce n'est pas uniquement la facilité de la formation des désignations nouvelles, mais aussi l'appartenance aux types des métiers, avec certains domaines faisant un progrès plus rapide que les autres. L'autre observation est le développement de l'usage du féminin dans le cas de référence à une fonction (e.g. *fonction / poste de directrice générale*), exercée par une femme, qui évolue, même si cette évolution se déroule plus lentement que dans le cas de référence à un individu.

Initiée dans la sphère politique, adoptée et diffusée par la presse, la féminisation linguistique s'est accélérée. Menant une enquête auprès de 230 étudiants universitaires français en 2005, Rémi Adam van Compernelle visait à situer la féminisation des titres dans la société actuelle.<sup>12</sup> La tâche des sondés : pour chacune des 17 désignations professionnelles choisir toutes les formes officielles<sup>13</sup>, ayant quatre choix, une forme masculine et trois formes féminisées.<sup>14</sup> Quant aux résultats, la majorité des répondants ont pu identifier entre 11 et 13 formes féminines officielles. Peu nombreux étaient ceux qui ont identifié plus de 14 formes ou moins de 8 formes féminines officielles. Aucune différence importante entre les deux sexes n'a été remarquée. Au niveau lexical, l'analyse a relevé une grande disparité dans le choix des formes. Tandis que certaines formes féminines officielles ont été choisies par plus de 90 % des répondants (*une serveuse, une avocate, une cardiologue, une baby-sitter, une exportatrice, une traductrice, une psychologue*), on y trouve également des formes choisies par moins de 20 % (*une pompière, une docteure, un docteur, une colonelle, une professeure*), le reste dans l'ordre croissant : *une écrivaine* (32,61 %), *une policière, un professeur, une pilote, une hockeyeuse, une sénatrice, une présidente* (83,04 %).<sup>15</sup> À part des contraintes grammaticales qui sont en jeu pour expliquer cette disparité, van Compernelle présumait que le rôle essentiel est joué par l'accès des femmes à des métiers en question, les femmes étant toujours minoritaires dans certaines domaines.

## 5. L'analyse lexicale

### 5.1. La méthode

Dans notre analyse nous nous concentrons sur soixante-dix appellations des professions. Celles-ci ont été choisies dans la *Liste indicative de substantifs féminins* de *Femme, j'écris ton nom... Guide d'aide à la féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions* (Cerquiglini 1999 : 63–123). Nous nous sommes limités aux termes masculins qui, au cours de

<sup>12</sup> « Une pompière? C'est affreux! » Étude lexicale de la féminisation des noms de métiers et grades en France (Compernelle : 2008).

<sup>13</sup> Entendu comme formes proposées par guide d'aide *Femme, j'écris ton nom...* (Cerquiglini : 1999).

<sup>14</sup> E.g. *une docteure, un docteur, une doctoresse, un docteur ; une écrivaine, un écrivain, une femme écrivain, un écrivain*.

<sup>15</sup> D'autres observations intéressantes, comparant les formes féminines officielles et non officielles : le terme *une doctoresse* est plus accepté que *une docteur* ou *une docteure*, i.e. les formes officielles ; même état pour *une colonel, une pompier, une femme écrivain*, et pour les femmes répondants, même pour *une femme policier*.

l'histoire, n'avaient pas d'équivalents féminins. Les équivalents ont été proposés, soit en ajoutant des déterminants féminins tout en gardant la forme masculine, soit en créant des formes novatrices. Deux exceptions ont été faites, l'une pour le terme *députée* (registré dans le *Trésor de la Langue Française informatisé* avec la mention d'être peu usité et d'ayant servi autrefois à désigner l'épouse d'un député, avec une nuance péjorative ou ironique) et l'autre pour le terme *sculptrice* (étant *rare* selon le TLFi). Quand le guide proposait plusieurs formes féminines, toutes ont été incluses dans notre liste.

Les termes ont été ensuite divisés en plusieurs catégories selon le type de la terminaison de la forme masculine : I. les noms en *-e* qui gardent leur forme au féminin, II. les noms en *-e* qui gardent leur forme au féminin malgré l'existence de la forme féminin en *-esse*, III. les noms en *-é*, IV. les noms finissant par une consonne, V. les noms finissant par une consonne dont la féminisation est sentie difficile et qui alors gardent leurs formes au féminin, VI. les noms finissant par une consonne dont la féminisation entraîne des modifications morphologiques ; et ensuite les types suivants VII. *-eur > -euse*, VIII. *-eur > -eur/-eure*, IX. *-teur > -trice*, X. *-teur > -teur/-teure*, XI. *-teur > -teuse*, XII. les emprunts.

Pour notre analyse nous nous sommes servis du *Corpus électronique de français constitué à partir du web* (frWac).<sup>16</sup> Le corpus contient plus de 1 350 millions de mots et il a été créé avec l'intention de constituer un corpus de la langue française contemporaine qui contiendrait une large sélection des types de textes et des sujets, e.g. des textes académiques et de journal, mais également des pages personnelles, des blogs, des forums, des recettes, des contes, des modes d'emploi, etc. (Ferraresi 2010, 4-5). Il est donc apte à observer les usages du public.<sup>17</sup>

Nous nous concentrons sur les occurrences dans les oppositions suivantes : I. La forme féminine contre le syntagme formé du terme *femme* et de la forme masculine (avec l'article indéfini et défini), II. Pour certaines professions : Le syntagme formé du terme *Madame* et la forme masculine (avec l'article défini) contre celui formé avec la forme féminine (avec l'article défini). (La liste des noms masculins et leurs équivalents féminins officiels avec les données à voir dans l'annexe 1.)

## 5.2. Les observations

### 5.2.1. L'opposition une/la + féminin contre une/la femme + masculin

- a) Pour le total de 70 noms masculins nous avons identifié 56 noms qui apparaissaient dans le corpus sous les formes féminisées, telles qu'elles étaient définies pour notre analyse. Plus de la moitié d'entre eux concernait uniquement les formes féminines officielles, juste un nom appartenait uniquement au syntagme utilisant le terme *femme*, le reste de noms représentait les occurrences mixtes des deux types – les formes féminines officielles et les syntagmes formés avec le terme *femme* (cf. Tableau 1).

Type d'occurrences féminisées	Nombre de noms masculins
Sans occurrences (e.g. le cas du nom <i>visagiste</i> )	14
Les occurrences une/la + F uniquement (e.g. <i>une/la bibliothécaire</i> )	33

<sup>16</sup> Le corpus frWac : consulté 2/2014.

<sup>17</sup> Quand même il faut noter qu'il s'agit d'une analyse trop réduite pour en déduire des tendances globales.

Les occurrences une/la femme + M uniquement (une femme jockey)	1
Les occurrences mixtes des deux types (e.g. une/la peintre, une/la femme peintre)	22

**Tableau 1** : La proportion des occurrences des formes féminisées

b) Le Tableau 2 concerne les noms dont les occurrences dans le corpus s'identifient uniquement avec les formes féminines officielles. Bien que ce groupe contienne des noms dont les occurrences ne sont pas très nombreuses et alors insuffisantes pour essayer d'en déduire une tendance générale, d'autres indiquent bien une féminisation d'un niveau élevé, notamment pour *une/la bibliothécaire*, *une/la capitaine*, *une/la commissaire*, *une/l'éditrice* et *une/la navigatrice*. Les données ne sont pas négligeables même pour *une/la gouverneure*, *une ingénieur* et *une/l'ingénieure*, *une/l'employeuse*, *une/la motarde* etc. On y trouve des formes épïcènes, des formes obéissantes aux lois morphologiques, mais aussi les formes problématiques de la terminaison *-eure*.

Nombre d'occurrences	Nombre de noms	Noms au masculin
>100 (au moins avec l'un des articles possibles)	5	<i>bibliothécaire, capitaine, commissaire, éditeur, navigateur</i>
>10 <100 (au moins avec l'un des articles possibles)	8	<i>agriculteur, employeur, gouverneur, ingénieur, maître, motard, poète, proviseur</i>
<10	20	<i>adjudant, annonceur, bruiteur, cadreur, cardiologue, censeur, clerc, compteur, consul, électricien, douanier, logisticien, magasinier, manager, menuisier, pistard, sauveteur, substitut, vinaigrier, viticulteur</i>

**Tableau 2** : Type une/la + forme féminine uniquement

c) Un seul nom avec une occurrence unique (et négligeable) du type une/la femme + masculin a été identifié. Il s'agit du nom *jockey*, l'emprunt à l'anglais (cf. Tableau 1).

d) Le Tableau 3 concerne les noms dont les formes féminisées ont été identifiées en occurrences des deux types – la forme féminine officielle et le syntagme traditionnel incluant le terme *femme*. Les occurrences du type de syntagme traditionnel ne dépassent pas le nombre de dix (à l'exception des trois noms<sup>18</sup>). Comparant celles-ci avec les occurrences des formes féminines officielles, nous pouvons en déduire une très forte féminisation pour certains noms, les occurrences nombreuses notamment pour *l'auteure*, *une/la chef*, *une/la députée*, *une/la maire*, *une/la porte-parole*, *une/la professeur* et *professeure*, suivi par *une/la procureure* et *une/la procureur*, *une/la mannequin*, *une/la peintre*, *une/la docteure*, *une/la docteur*, etc. Un seul nom avec une tendance opposante à la féminisation semble être *policier* (*une policière* : 46, *une femme policier* : 23<sup>19</sup>).

<sup>18</sup> *Peintre* : 11, *chef* : 11, *policier* : 23.

<sup>19</sup> *Une femme policière* : 7.

Nombre d'occurrences du type une/la + F	Nombre de noms	Noms au masculin
>100 (au moins avec l'un des articles possibles)	7	<i>auteur, chef, député, maire, ministre, porte-parole, professeur</i>
>10 <100 (au moins avec l'un des articles possibles)	10	<i>agent, clown, docteur, mannequin, pasteur, peintre, policier, procureur, sculpteur</i>
<10	5	<i>entrepreneur, rabbin, sergent, témoin, yogi</i>

**Tableau 3 :** Les occurrences mixtes des deux types

e) Pour les noms avec plusieurs formes féminines officielles inclus dans notre analyse, la forme dominante est *une/la mannequin* (en comparaison avec *une/la mannequine*) et *une/la sculptrice* (en comparaison avec *une/la sculpteur* ou *sculpteur*). Les formes féminines du type *ingénieur(e)* ou *auteur(e)* (partie VIII. et X., cf. Annexe) présentent une oscillation quant au choix d'une forme (cf. Tableau 4).

Terminaison au féminin dominant	une	la
<i>-eur</i>	<i>ingénieur, procureur, professeur</i>	<i>censeur, professeur</i>
<i>-eure</i>	<i>entrepreneur, proviseur</i>	<i>gouverneur, procureur, proviseur</i>
<i>-teur</i>	<i>docteur</i>	<i>pasteur</i>
<i>-teure</i>	<i>auteur, pasteur</i>	<i>docteur</i>

**Tableau 4 :** Les formes officielles : *-eur(e)/-teur(e)*

### 5.2.2. L'opposition Madame le + M contre Madame la + F

Un fait surprenant a été dégagé dans cette partie (cf. Tableau 5). Dans les appellations formées à l'aide du terme *Madame*, certains noms semblent incliner à un genre ou l'autre. Il s'agit notamment de *Madame la Ministre, Députée, Commissaire*, en comparaison avec *Madame le Maire, Docteur, Professeur* (qui se présentaient en occurrences nombreuses).

Le syntagme dominant : <i>Madame le + M</i>	Le syntagme dominant : <i>Madame la + F</i>
<i>Consul, Docteur, Ingénieur, Maire, Pasteur, Procureur, Professeur, Proviseur</i>	<i>Chef, Commissaire, Député, Ministre,</i>

**Tableau 5 :** L'opposition *Madame le + M* contre *Madame la + F*

### 5.3. Le résumé de l'analyse lexicale

Parlant dans le cadre de notre analyse lexicale, il est incontestable que les formes féminines officielles sont entrées dans l'usage même si pour longtemps elles y étaient absentes. Si on recourt aux syntagmes traditionnels, ce n'est que très sporadiquement, à l'exception du nom *policier*. Ici, il s'agit du mot issu du domaine traditionnellement masculin, au cours de l'histoire pas accessible aux femmes. Même si la situation pour les femmes évolue, selon Sylvie Feucher du Syndicat des commissaires de la police nationale, une grande disparité dans les avancements ou les postes de responsabilités persiste

et le management (qui, sans doute, donne l'image finale à la police en général à travers les médias) reste « masculin » (AFP : 2011). Ensuite, on peut remarquer une oscillation entre l'usage épïcène et l'adjonction d'un *e* final dans l'usage des noms problématiques du type *ingénieur(e)* ou *docteur(e)*. Malgré le fait d'être souvent jugé agrammatical, leurs occurrences ont dépassé plusieurs fois les occurrences du type traditionnel et les formes sont manifestement en usage. En ce qui concerne les appellations avec *Madame*, les noms utilisés au féminin appartiennent plutôt au domaine de la haute politique, tandis que les autres domaines semblent recourir au noms masculins.

## **6. La conclusion**

Tenant compte des résultats des études, enquêtes et analyses mentionnées, on peut sûrement parler d'une réforme linguistique bien mise en marche et déjà quasiment réussie. Ce qui paraît essentiel dans ce revirement, ce sont les démarches officielles et des actes politiques pris qui ont répondu aux appels des individus de la sphère politique et qui ont bien soutenu le changement sociologique déroulant. Des décrets ou circulaires menant à la naissance des guides de la féminisation du lexique ou du discours, ou bien des deux, créant une controverse profonde qui s'est répandue par les médias, tout cela a sans doute soutenu une prise de conscience générale en matière de l'invisibilité linguistique. Des recommandations intégrées immédiatement dans la sphère publique, et par conséquent dans la presse, ont aidé à la diffusion de nouveaux termes officiels et de la façon de créer des textes non-sexistes. On peut dire que beaucoup fut fait pour aller au devant des souhaits de la société contemporaine. Néanmoins, tout le reste dépend des attitudes individuelles. Pour l'instant il est évident qu'il existe toujours une certaine résistance à la féminisation linguistique, notamment dans les domaines qui sont traditionnellement dominés par les hommes. Par contre, on dispose maintenant des procédés nécessaires pour refléter la présence des femmes dans la langue française. La question si cette « violence » faite à la langue a été effective sera décidément répondue dans l'avenir au moment où des règles imposées s'inscriront dans l'usage personnel d'une façon naturelle. Il est difficile d'imaginer que cela puisse se produire avant que la division traditionnelle en métiers masculins – métiers féminins disparaisse, ce qui n'est pas une question de langue.

## Annexe 1 Le tableau complet des occurrences

	M	F	une+F	la+F	une femme+M	la femme+M	Madame le+M	Madame la+F
I.	bibliothécaire	bibliothécaire	113	244	0	0		
	capitaine	capitaine	5	126	0	0		
	cardiologue	cardiologue	1	3	0	0		
	commissaire	commissaire	19	662	0	0	18	55
	ministre	ministre	180	13342	5	0	341	1160
	peintre	peintre	71	79	11	4		
	porte-parole	porte-parole	330	529	1	0		
	visagiste	visagiste	0	0	0	0		
II.	contremaître	contremaître	0	0	0	0		
	maire	maire	27	603	6	0	1215	24
	maître	maître	22	56	0	0		
	poète	poète	21	39	0	0		
III.	député	députée	318	1219	1	0	36	88
IV.	adjudant	adjudante	0	2	0	0		
	agent	agente	27	20	2	0		
	consul	consule	1	4	0	0	12	1
	motard	motarde	42	8	0	0		
	pistard	pistarde	0	1	0	0		
	rabbin	rabbine	0	1	0	1		
	sergent	sergente	0	1	0	1		
	substitut	substitue	0	3	0	0		
	mannequin	mannequin	75	31	4	0		
		mannequine	4	0	0	0		
V.	chef	chef	163	552	11	11	0	1
	clerc	clerc	0	1	0	0		
	témoin	témoin	8	6	2	1		
VI.	électricien	électricienne	2	0	0	0		
	douanier	douanière	5	4	0	0		
	légumier	légumière	0	0	0	0		
	logisticien	logisticienne	2	5	0	0		
	magasinier	magasinière	2	1	0	0		
	manadier	manadière	0	0	0	0		
	menuisier	menuisière	1	0	0	0		
	pompier	pomprière	0	1	1	0		
	policier	policière	46	44	23	1		
	stylicien	stylicienne	0	0	0	0		
	syndic	syndique	0	0	0	0		
	vinaigrier	vinaigrière	1	0	0	0		
VII.	annonceur	annonceuse	0	4	0	0		

	cadreur	cadreuse	1	3	0	0		
	employeur	employeuse	0	14	0	0		
	manager	manageuse	0	4	0	0		
VIII.	assesseur	assesseuse	0	-	0	0		
			0	0	-	-		
	censeur	censeuse	0	3	0	0		
			0	0	-	-		
	commandeur	commandeure	0	0	0	0		
			0	0	-	-		
	entrepreneur	entrepreneuse	4	-	1	7		
			5	0	-	-		
	gouverneur	gouverneuse	0	0	0	0		
			0	13	-	-		
	ingénieur	ingénieure	24	-	0	0	1	-
			18	10	-	-	-	0
	proviseur	provisseuse	2	18	0	0	13	5
			4	56	-	-	-	10
	procureur	procureuse	4	32	1	0	18	2
			2	87	-	-	-	3
	professeur	professeuse	111	217	6	0	129	0
			81	180	-	-	-	15
IX.	agriculteur	agricultrice	24	30	0	0		
	chiropracteur	chiropractrice	0	0	0	0		
	éditeur	éditrice	63	154	0	0		
	navigateur	navigateuse	6	126	0	0		
	questeur	questeuse	0	0	0	0		
	viticulteur	viticultrice	5	1	0	0		
	sculpteur	sculptrice	11	15	2	1		
			0	4	-	-		
			1	3	-	-		
X.	auteur	auteuse	42	-	4	2		
			87	1831	-	-		
	docteur	docteure	8	20	2	0	134	0
			5	71	-	-	-	0
	pasteur	pasteuse	0	18	5	1	5	0
			2	11	-	-	-	0
XI.	bruiteur	bruiteuse	1	2	0	0		
	compteur	compteuse	3	2	0	0		
	pisteur	pisteuse	0	0	0	0		
	projeteur	projeteuse	3*	2*	0	0		
	sauveteur	sauveteuse	1	0	0	0		
	traiteur	traiteuse	0	0	0	0		
XII.	clown	clown	5	13	1	0		
	docker	docker	0	0	0	0		
	jockey	jockey	0	0	1	0		
	yogi	yogi	5	0	0	2		

\* Les termes désignant des appareils

## Bibliographie

- AGENCE FRANCE-PRESSE (2011), « Disparité hommes/femmes dans la police », *Le Figaro*, le 18 juillet 2011.
- ANALYSE ET TRAITEMENT INFORMATIQUE DE LA LANGUE FRANÇAISE, CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, *Trésor de la Langue Française informatisé*, en ligne : <http://atilf.atilf.fr/tlfi.htm>.
- BIRON, Monique (1991), *Au féminin. Guide de féminisation des titres de fonction et des textes*, Québec : Office de la langue française.
- BOCHNAKOWA, Anna (2007), « Féminin et féminisation en français contemporaine », *Écho des études romanes III*, N°1, České Budějovice : Institut de langues et littératures romanes, 63-70.
- CAPELOVICI, Jacques (1999), « Du sexe au genre... », *Le Figaro*, le 13 mars 1999, 33, (Rubrique Le bon français).
- CERQUIGLINI, Bernard, et al. (1999), *Femme, j'écris ton nom... Guide d'aide à la féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions*, Paris : La Documentation française.
- CHANCELLERIE FÉDÉRALE (2000), *Guide de formulation non-sexiste des textes administratifs et législatifs de la Confédération*
- CHAPERON, Sylvie (2004), « Un siècle de féminisme en France : Recherches et bilan », in : Conférence IUFM de Caen le 10 novembre 2004.
- COMMISSION GÉNÉRALE DE TERMINOLOGIE ET DE NÉOLOGIE (1998), *Rapport sur la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre*.
- COMPERNOLLE, Rémi Adam van (2008), « « Une pompière? C'est affreux! » Étude lexicale de la féminisation des noms de métiers et grades en France », *Langage et société* 123, Paris : Fondation Maison des sciences de l'homme, 107-126.
- COUNCIL OF EUROPE (1990), *Recommendation No. R (90) 4 of the Committee of Ministers to Member States on the Elimination of Sexism from Language*.
- DISTER, Anne - MOREAU, Marie-Louise (2006), « « Dis-moi comment tu féminises, je te dirai pour qui tu votes. » Les dénominations des candidates dans les élections européennes de 1989 et de 2004 en Belgique et en France », *Langage et société* 115, Paris : Fondation Maison des sciences de l'homme, 5-45.
- DRUON, Maurice (1997), « Madame le Ministre, Monsieur la souris », *Le Figaro*, le 15 juillet 1997, 28 (Rubrique Le bon français).
- DRUON, Maurice (1999a), « L'Assemblée nationale corruptrice », *Le Figaro*, le 16 avril 1999, 34 (Rubrique Le bon français).
- DRUON, Maurice (1999b), « Le bon français... du gouvernement », *Le Figaro*, le 7 août 1999, 19 (Rubrique Le bon français).
- DRUON, Maurice - CARRÈRE D'ENCAUSSE, Hélène - BIANCOTTI, Hector (1998), « L'Académie française veut laisser les ministres au masculin », *Le Figaro*, le 9 janvier 1998, 25 (Rubrique Le bon français).
- DUTOURD, Jean (1996), « Chiens et chiennes », *Le Figaro*, le 26 octobre 1996 (Rubrique Le bon français).
- ELMIGER, Daniel (2000), « Les guides de féminisation allemands et français : la Suisse au carrefour d'influences différentes », *Bulletin VALS-ASLA*, Neuchâtel : Association Suisse de Linguistique Appliquée, 205-219.
- ELMIGER, Daniel (2011), « Féminisation de la langue française : une brève histoire des positions politiques et du positionnement linguistique », in : DUCHÊNE,

- Alexandre - MOÏSE, Claudine (éds.), *Langage, genre et sexualité*, Québec : Les éditions Nota Bene, 71-89.
- FERRARESI, A. - BERNARDINI, S. - PICCI, G. - BARONI, M. (2010), « Web Corpora for Bilingual Lexicography : A Pilot Study of English/French Collocation Extraction and Translation », in : XIAO, R. (éd.), *Using Corpora in Contrastive and Translation Studies*, Newcastle : Cambridge Scholars Publishing.
- FRAT, Muriel (1998), « La grande colère des Immortels », *Le Figaro*, le 30 juin 1998, 36, (Rubrique Le bon français).
- FUJIMURA, Itsuko (2005), « La féminisation des noms de métiers et des titres dans la presse française (1988-2001) », *Mots. Les langages du politique* 78, Lyon : ENS Éditions, 37-52.
- HOUBEINE-GRAVAUD, Anne-Marie, (2003/4), « Trente ans de recherche sur la différence sexuelle, ou Le langage des femmes et la sexuation dans la langue, les discours, les images », *Langage et société* 106, Paris : Fondation Maison des sciences de l'homme, 33-61.
- JOURNAL OFFICIEL (1998), « Circulaire du 6 mars 1998 relative à la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre », *Journal officiel de la République française*.
- LENOBLE-PINSON, Michèle (2006), « Chercheuse? chercheur? chercheure? Mettre au féminin les noms de métier et les titres de fonction », *Revue belge de philologie et d'histoire* 84, N° 3, Bruxelles : Société pour le progrès des études philologiques et historiques, 637-652.
- MERON, Monique - OMALEK, Laure - ULRICH, Valérie (2009), « Métiers et parcours professionnels des hommes et des femmes », *France, portrait social (Dossier Métiers et parcours professionnels)*, Paris : Insee, 195-217.
- PLEŠKO, Martin (2012), « La féminisation linguistique en milieu francophone », *Romanica Olomucensia* 24, Olomouc : Université Palacký d'Olomouc, 151-158.
- SPENDER, Dale (1980), *Man made language*, London, Boston, Henley : Routledge & Kegan Paul Ltd.

Jitka Janoušková  
Katedra cizích jazyků  
Vysoká škola technická a ekonomická  
v Českých Budějovicích  
Okružní 517/10  
370 01 České Budějovice  
République tchèque  
janouskova@mail.vstecb.cz